

LA CITATION, ÉLÉMENT DE VALORISATION DU DISCOURS CITANT ET DU LOCUTEUR

Adama YÉO

Université Alassane Ouattara de Bouake

yeodetiepe@gmail.com

Résumé

La réflexion qui suit est construite autour de la notion de citation. Elle vise à expliciter la portée de la convocation des discours autres dans les discours citants. Ce terme est un déverbal qui provient du verbe « citer ». Il désigne à la fois l'action et l'énoncé. Pour l'analyse de cette notion, des discours romanesques et des discours politiques ont été convoqués. Il s'agit des discours de campagne de Alassane Ouattara et de Laurent Gbagbo, en 2010 et des discours romanesques de Ahmadou KOUROUMA et Maurice BANDAMAN. À l'issue de l'analyse de la notion, il ressort que la citation ne se limite pas aux simples énoncés discursifs. Par ailleurs, son usage confère au discours et au locuteur citant, ses qualités.

Mots clé : *citation, argument, connecteur, discours politique, discours citant, discours cité*

Summary

The reflection that follows is built around the notion of quotation. It aims to clarify the scope of the summoning of other discourses in quoting discourses. This term is a deverbal that comes from the verb “to cite”. It designates both the action and the statement. For the analysis of this notion, romantic discourses and political discourses have been called upon. It will be analyzed from the political speeches of Alassane Ouattara and Laurent Gbagbo, in 2010 and the romantic speeches of Ahmadou KOUROUMA and Maurice BANDAMAN. At the end of the analysis of the concept, it appears that the quotation is not limited to simple discursive statements. Moreover, its use gives the discourse and the quoting speaker its qualities.

Keywords: *quotation, argument, connector, political discourse, speech quoting, quoted speech*

Introduction

Il est de plus en plus rare de rencontrer des discours où l'on ne recourt pas à l'autre ou à ses dires. Le recours au discours d'autrui ou à son nom n'est plus un procédé discursif nouveau (Perelman et Olbrechts-Tyteca 1988 : 5). Une incursion dans le paysage politique ivoirien en donne un éclairage. Tous les politiciens ivoiriens recourent au nom de Felix Houphouët Boigny ou à ses discours. Ils citent de manière implicite ou explicite ce personnage illustre de la scène politique

ivoirienne. Les linguistes étudient et continuent d'étudier ce phénomène. Cet article revient toujours sur la notion à travers le sujet « la citation, élément de valorisation du discours citant et du locuteur citant ». Ainsi libellé, le sujet invite à réfléchir sur la portée de la citation (C) dans un discours citant désormais (DC). Il s'agira pour nous de répondre à un certain nombre de questions. Comment la citation d'un nom illustre ou le discours autre peut-il valoriser le discours citant (DC) et le locuteur citant (LC) ? Il s'agira aussi de répondre à la question comment le locuteur citant utilise-t-il la citation (C) ? Enfin pourquoi un locuteur peut-il utiliser les dires autres ou le nom d'une personnalité illustre dans son discours ? Pour répondre à ces questions, nous partirons du postulat selon lequel le discours autre valorise le discours citant (DC) et le locuteur. Par ailleurs, le travail va s'appuyer sur un corpus composé des discours de campagne de Laurent Gbagbo et de Alassane Ouattara en 2010 et des discours romanesques de Ahmadou KOUROUMA et de Maurice BANDAMAN. Nous tiendrons compte des discours romanesques de Ahmadou KOUROUMA et Maurice BANDAMAN pour expliciter les usages de la citation dans le discours citant. Nous précisons toutefois que, le questionnement qui anime notre étude est axé sur une visée argumentative, à savoir comment la citation des autres ou leur nom peut constituer un élément de valorisation du discours citant et du locuteur citant. Après un bref positionnement théorique dans lequel nous tenterons de circonscrire ce que nous entendons par citation, nous préciserons dans la deuxième partie, les différents niveaux d'apparition des citations explicites dans le discours. Dans la partie finale de cet article, nous montrerons comment s'opèrent les stratégies de valorisation.

1. Les formes de citation

La réflexion sur la citation occupe une place prépondérante de nos jours. Elle est prolifique. Plusieurs travaux sont consacrés à cette notion de manière directe ou implicite. Elle est diversement utilisée et apparaît sous diverses dénominations. Certains la mettent en relation avec d'autres notions. En témoignent les travaux de Joseph Adje Anoh¹. D'autres linguistes parlent de discours autre, pendant que certains la considèrent comme un discours recyclé. Ce terme a donc une dimension plurielle. Il convient de revenir sur certains mots pour mieux l'appréhender. Avant d'aborder l'étude du sujet portant sur la citation, il

¹ Anoh Joseph, « le discours rapporte comme procédé de contextualisation et de recyclage des dires d'autrui »

importe de cerner certaines notions et définir le cadre de réflexion. Le terme « citation » est un déverbal que l'on a obtenu à partir du verbe « citer ». Il convient donc de considérer comme citation, tout ce que l'on inscrit dans un discours et qui a un lien avec l'extérieur. Ainsi, recourir au nom d'une personne illustre ou un fait, constitue une citation. Il en est de même lorsqu'un locuteur utilise ou recycle un discours autre dans son discours. Dans cette première partie du travail, il sera donc question de revenir sur les différentes dénominations rappelant la citation. D'ores et déjà il faut retenir que la citation dans le discours peut avoir diverses formes et modalités d'apparitions dans le tissu textuel. Certaines formes sont identifiables à travers des signes diacritiques, des indices textuels ou encore des marques liées à des tiers auteurs.

1.1. Le discours rapporté, une manière de citer l'autre

L'une des formes d'apparition de la citation dans le discours est le discours rapporté, désormais (DR). Il faut entendre par *discours rapporté*, tous les propos d'un texte qui sont issus d'une situation de communication différente de celle dans laquelle ils ont été émis ou attribués à une autre personne que le locuteur et qui apparaissent avec des indices. Joseph Adjé Anoh (2011 : p92-102) dira dans ce sens que « le discours rapporté, constitue, on le sait, une énonciation sur une autre énonciation. Il suppose, en effet, une mise en relation de deux événements énonciatifs dont l'un, l'énonciation citante, intègre ou annonce l'avènement de l'autre, l'énonciation citée. » Le discours rapporté est un discours autre. Il provient d'un autre locuteur. Il peut être manifeste dans le discours en train de se dérouler de manière explicite ou implicite. Par ailleurs, les diverses définitions du discours rapporté mentionnent l'idée de reprendre les paroles d'une autre personne, citer les paroles de quelqu'un. Nous en voulons pour preuves les différentes définitions de certains linguistes. Pour Laurence ROSIER (2008 : p3), « Les formes linguistiques permettant de rapporter ou de représenter, sous une forme directe ou indirecte, le discours d'autrui (il a dit que) ou son propre discours (je lui ai dit que). Rapporter signifie donc à la fois citer. » De son côté, Jacqueline AUTHIER-REVUZ (2001 : p192-201) utilise le terme la « représentation du discours autre ((RDA). ». Pour elle, parler de « représentation d'un discours autre, dira-t-elle, c'est souligner l'appartenance de ce phénomène au champ du métalangage naturel ». Elle ajoute que le discours rapporté est « tout procédé énonciatif qui permet à un locuteur (L) au moyen de divers éléments linguistiques et

typographiques), de faire mention ou d'introduire, de manière explicite ou non, une ou plusieurs énonciations (E) (qui peuvent être des propos d'autrui mais aussi ses propres propos, tenus antérieurement), dans l'énonciation en cours. » (2011, p 69)

Partant de ce postulat, l'étude de la citation dans le discours ne peut ignorer les formes de discours rapportés. Il faut donc entendre par citation, tout discours intégré à un autre. Ainsi, la citation est-elle l'action de citer, de prélever et de réutiliser un fragment de texte ; un fragment emprunté à un texte authentifié, utilisé dans un autre texte, dans une intention didactique ou esthétique, pour illustrer ou appuyer ce qui est écrit.

1.2. L'interdiscours

L'une des formes de la citation est l'interdiscours. Dominique Maingueneau (2002 : p324) le définit comme un « ensemble des unités discursives relevant de discours antérieurs du même genre, de discours contemporains d'autres genres, etc. avec lesquelles un discours particulier entre en relation implicite ou explicite ». Pour Dominique Maingueneau, lorsqu'un discours utilise des mots ou des informations relayées dans un discours antérieur, il y'a une forme de citation. Pour Coulibaly Nanourougo, l'interdiscours est « un type de discours admis par la communauté comme circulant mais non attribué à un auditeur identifié. »² Ce discours est souvent général et évoque des croyances, des opinions ou des certitudes d'une communauté qu'un locuteur convoque dans son discours par divers moyens linguistiques et discursifs. Il peut être implicite. Ce type de discours peut être dégagé à partir de l'usage des contradictions ou la dénégation de certains propos. Ce type d'interdiscours implicite est identifiable à partir d'énoncé donné. Il peut s'agir des conjonctions de coordination, ou de subordination. Cela suppose que le locuteur citant a connaissance des propos qu'il nie ou qu'il veut contrarier ou soutenir. En somme l'interdiscours ramène toujours au discours ambiant admis dans la communauté mais qui n'est pas attribué à un auteur précis.

² Coulibaly Nanourougo, « l'altérité comme ressource argumentative dans le discours de conquête du pouvoir de Laurent Gbagbo, en 2010 » in le discours de conquête du pouvoir en contexte africain, Revue Sladi, N°002, pp21-36

1.3. La parole des tiers parlants

Dans les discours, la citation apparaît souvent sous forme de paroles directement attribuées à une tierce personne. Le locuteur cite explicitement ou rapporte des propos attribués à un tiers identifiable ou non. Elle est identifiable par des mentions relatives à leur origine. Il peut s'agir des expressions comme : selon.... on dit que...., Houphouët a dit ou à travers les marques de l'auteur. L'extrait qui suit en donne une illustration.

- (1) Je vais vous citer deux passages de Felix HOUPHOUËT BOIGNY, je vais vous lire le premier paragraphe du discours de HOUPHOUËT à l'assemblée Nationale française pour la suppression du travail forcé : Mesdames et messieurs, c'est en hommes libres que nous entendons entrer librement dans l'union française. Or Nous ne sommes pas libres.

(Disc Laurent Gbagbo, 2010)

Ici on voit clairement Laurent Gbagbo citer Félix Houphouët Boigny. Les paroles de ce dernier sont séparées de celles du locuteur citant par les deux points (:)

Par moment, elle apparaît dans le discours à partir de verbes d'opinion ou de pensées ou encore des locutions introductives de parole, pensée, de croyance, attribuées à une collectivité ou un locuteur non identifié et qui peut apparaître sous le pronom « on » dont le locuteur se démarque. C'est un ensemble indéfini d'énoncé prêtés à des énonciateurs dont la trace est manifestée par des expressions « les gens disent que....., on dit que on prétend que » (PAVEAU Marie-Anne : p2004)

- (2) Certains se lèvent et disent « Soro Guillaume est un traître »

Dans cet énoncé, la parole du tiers parlant « soro est un traître » est introduit par « disent ».

1.4. Les genres littéraires intégrés dans le discours

En partant du postulat selon lequel la citation est l'acte de reproduire ce qui a été déjà dit, il convient de retenir que l'intégration de tout autre discours dans le discours en train de se dérouler, constitue une forme de citation. Ainsi, la citation dans le discours peut être un genre littéraire que le locuteur convoque et insère dans son discours. Il peut

s'agir des contes, des chants, des poésies ou poèmes... Ces types de discours autres sont souvent inscrits dans le discours par des techniques de présentation textuelle. L'auteur les met en relief en les détachant du reste du texte. Il peut aussi choisir de les traduire.

1.5. Le nom ou l'action d'un autre

La citation dans le discours n'est pas toujours un texte. Elle peut être un simple mot ou un syntagme. Généralement, il s'agit de l'évocation du nom d'une personnalité historique ou contemporaine qui fait l'unanimité entre le locuteur citant et les interlocuteurs. En effet, ce sont des identités partagées par les deux parties. Ainsi, le locuteur peut, par moment, procéder par la simple évocation du nom du personnage qu'il veut incarner ou pour s'identifier.

- (3) il faut que les ivoiriens sachent que Houphouët Boigny est entré dans la politique en réclamant la liberté... comme Ferat Abbas en Algérie, Hô chi Min au Vietnam sont entrés en politique en réclamant la liberté, l'égalité.... Chers amis Houphouët est entré en politique en réclamant la liberté, l'égalité entre les hommes. Je suis entré en politique en réclamant la liberté et l'égalité en réclamant pour chaque citoyen le droit de se mettre au service de son pays.

(Disc Laurent Gbagbo, 2010)

Dans cet extrait du discours de Laurent Gbagbo, des personnages historiques (Houphouët Boigny, Ferat Abbas, Hô chi Min) sont cités simplement puis encensés grâce à leurs bons actes (réclamant la liberté, l'égalité) par le locuteur Laurent Gbagbo. Pour Laurent Gbagbo, ces personnages sont des références. En les citant et s'identifiant à eux, il construit, ainsi, une argumentation par le modèle. Selon Chaim PERELMAN, « l'argumentation par le modèle comme l'argument d'autorité, suppose qu'il s'agit d'une autorité qui, par son prestige, sert de caution à l'action envisagée » (Perelman :2010 :p140)

Conclusion partielle

Au regard de ce qui précède, il convient de retenir que la citation apparait sous diverses formes dans le discours. Elle est à la fois explicite

et implicite, courte ou longue, liées ou non liées à un premier locuteur identifié. Par ailleurs, elle apparaît dans le discours à différents niveaux.

2. La citation dans le discours

Dans le discours citant, la citation apparaît à divers niveaux. Ainsi, elle joue divers rôles. Elle peut être prise comme un joncteur, un énoncé simple ou encore comme un argument.

2.1. La citation dans le rôle de joncteur

L'emploi qui est fait de la citation dans le discours citant ne diffère pas fondamentalement de ce qui peut être observé au niveau des fonctions des conjonctions de coordination ou de subordination. La citation dans le discours citant contribue, en effet, à établir des liens entre une contribution en cours et une autre précédemment produite. López Muñoz dira à cet effet que les éléments repris fonctionnent souvent « comme un chaînon assurant la succession des opinions des différents partenaires et la progression du débat » (López Muñoz, 2004 : 86). Dans le discours citant, la citation peut se trouver au début au milieu ou à la fin d'un processus énonciatif. L'usage des proverbes dans les discours en dit long sur ces positions.

2.2. La citation comme un énoncé

En linguistique, un énoncé peut être défini comme une séquence orale ou écrite résultant d'un acte d'énonciation, c'est-à-dire produite par un sujet énonciateur dans une situation donnée. Dans les discours, la citation est souvent utilisée pour énoncer ou mettre en relief des richesses culturelles du locuteur. Le locuteur peut aussi utiliser la citation pour communiquer directement avec les autres. Le proverbe dans les discours citant permet de s'en convaincre. En effet, le proverbe est une citation particulière qui peut être utilisé pour communiquer simplement avec quelqu'un. Dans le processus de communication, les proverbes sont souvent employés dans l'objectif de servir toujours un projet communicatif de celui qui les emploie. Ce projet peut être persuasif ou argumentatif. En remontant aux rôles et principes énonciatifs des proverbes, on constate qu'ils consistent d'une part à des mises en relief d'arguments et d'autre part ils constituent un système énonciatif propre à appuyer les messages, les idées et les vérités. La valeur persuasive et argumentative du proverbe relève souvent de leur autorité. En effet, le

proverbe a une autorité du fait qu'il est reconnu comme une sagesse populaire. Selon J-B. Grize (1982), « une situation d'argumentation est une situation dans laquelle un sujet A se propose d'intervenir sur le jugement, l'opinion ou le comportement d'un sujet B à l'aide – ou par le moyen – d'un discours ». Le proverbe, dans sa fonction argumentative, vise à donner du poids au discours. Le proverbe sert, en effet, à justifier ou à crédibiliser un raisonnement. Il est défini par Jean Claude ANSCOMBRE (1995) comme le moteur qui valide le raisonnement.

2.3. La citation comme un argument

Par moment, la citation est utilisée comme un argument. L'argument est, en logique et en linguistique, l'ensemble des prémisses données en support à une conclusion. C'est le cas des proverbes que certains locuteurs utilisent souvent dans leur discours. Ils les insèrent pour donner du poids à leurs discours soit pour justifier ou pour crédibiliser un raisonnement. Il est défini par Jean Claude ANSCOMBRE (1995) comme le moteur qui valide le raisonnement. Pour s'en convaincre, observons l'exemple suivant :

- (4) Un vacarme pour l'honneur ne pourrait fatiguer un homme d'honneur.

(Monnè, Outrages et défis, p. 75).

Le proverbe ci-dessus est rendu pour donner une force argumentative à la décision du roi d'avoir une gare de train à proximité de sa cour. Ce serait pour lui un honneur, une fierté de bénéficier d'une telle réalisation faite des mains du blanc. L'usage des proverbes dans le discours n'est donc pas fortuit. Ils ont une force argumentative indéniable. Dans la communication orale ou écrite, il y'a une tendance certaine à utiliser des formes proverbiales pour énoncer des vérités générales (Georges Kleiber, 2000, p. 96), dans le souci de consolider, de renforcer les opinions contenues dans certains récits.

3. La portée argumentative de la citation

La citation peut constituer un élément fédérateur entre l'énonciateur qui cite le discours d'autrui et les destinataires auxquels il s'adresse. Elle génère alors un rapprochement, une connivence entre les deux parties de la communication. Cette figure d'autorité relève en général d'un passé littéraire ou historique glorieux et peut valoriser celui

qui le cite en lui conférant de la légitimité. L'étude de la portée argumentative de la citation passe par l'identification de l'argumentation. C'est l'action de convaincre et pousser l'autre à agir. Contrairement à la persuasion, elle vise à être comprise de tous. Les études sur l'argumentation dans le discours tournent autour de deux conceptions: une conception rhétorique de l'argumentation comme expression d'un point de vue, et une conception logico-discursive de l'argumentation comme mode spécifique d'organisation du discours. Vue sous le premier angle, l'argumentation implique le recours à des moyens de persuasion, permettant d'amener un auditoire à adopter une ligne d'action donnée. En ce sens, tout acte de discours visant à agir sur l'opinion peut être dit argumentatif. Issue de la rhétorique aristotélicienne, cette approche a particulièrement reçu ses lettres de noblesse chez PERELMAN, qui postule que : « L'objet de la théorie de l'argumentation est l'étude des techniques discursives permettant de provoquer ou d'accroître l'adhésion des esprits aux thèses qu'on présente à leur assentiment. » (Perelman et Olbrechts-Tyteca 1970). Le recours à la citation n'est pas neutre.

3.1. La citation comme moyen d'argumentation par le modèle

Le mécanisme de reprise de la parole d'autrui constitue également une stratégie de valorisation de soi dès lors qu'elle permet à l'énonciateur de premier niveau de revenir sur ses propos ou sur ses actes. Le modèle est ce qui sert ou doit servir d'objet d'imitation pour faire ou reproduire quelque chose. Par moment, la citation est prise comme modèle. Ce type de citation est appelé argument par le modèle ou argument d'analogie. Pour Philippe Breton, « l'argument d'analogie consiste à établir entre deux zones du réel jusque-là disjointes une correspondance qui va permettre de transférer à l'une les qualités reconnues à l'autre » (Breton, 2001 : 95). Perelman (1992 : 398) propose qu'on envisage la valeur argumentative de l'analogie comme dérivant d'une similitude de structures, dont la formule la plus générale est : A est à B ce que C est à D. Pour illustrer l'argumentation analogique, Aristote en donne cet exemple :

De même que les yeux de la chauve-souris sont éblouis par la lumière du jour, de même notre intelligence est éblouie par les choses les plus naturellement évidentes. (Aristote, 1933 : 983 b).

Selon Chaim PERELMAN, « l'argumentation par le modèle, comme l'argumentation d'autorité, suppose qu'il s'agit d'une autorité qui par son prestige, sert de caution à l'action envisagée. » (Chaim PERELMAN, 2010, p140). Le recours à Felix HOUPHOUËT BOIGNY, par les politiciens ivoiriens en est un témoignage. Il faut signaler qu'en Côte d'Ivoire Felix Houphouët Boigny jouit d'une notoriété dans la gestion politique. Il est devenu presque un modèle de gestion que chaque homme politique de la Côte d'Ivoire se doit de s'identifier à lui. De ses opposants à ses collaborateurs tous ont recours à lui pour se rendre crédibles. De Laurent GBAGBO à Alassane Ouattara en passant par Henri Konan Bédié, l'évocation du nom de Félix Houphouët Boigny est faite pour se rendre crédible.

- (5) Il faut que est les ivoiriens sachent que Houphouët Boigny est entré dans la politique en réclamant la liberté... comme Ferat Abbas, en Algérie, Hô chi Min au Vietnam, sont entrés en politique en réclamant la liberté, l'égalité... Je suis entré en politique en réclamant la liberté et l'égalité ; en réclamant pour chaque citoyen, le droit de se mettre au service de son pays, la Côte d'Ivoire.

(Disc Laurent Gbagbo, 2010)

Par la référence, Houphouët est élevé au rang de « modèle » par Laurent Gbagbo. L'intérêt, ici, est que l'énonciateur qui cite veut accroître son capital d'estime de l'auditoire pour lui et de le disposer à l'accepter en pensant qu'il est une incarnation de ce modèle.

3.2. La citation vectrice d'autorité dans le discours

L'argument d'autorité est un argument où le locuteur invoque une autorité reconnue par l'auditoire pour sa compétence ou son expérience, afin d'accorder plus de valeur à son propos. L'argument d'autorité classique repose sur un mécanisme de citation. Hamblin (1970) propose de l'argument d'autorité, la structure logique suivante :

« L : A est une autorité, A dit que P est ; donc P » (224)

La citation d'autorité augmente la crédibilité d'un travail écrit. Lorsqu'il s'agit des propos ou du discours d'un homme d'autorité. Selon Marianne Doury (2006), en ayant recours à l'argument d'autorité, « le locuteur exploite le crédit dont jouit une personne qui « fait autorité » dans un domaine donné pour donner plus de poids à une proposition qu'il

souhaite soutenir » (Doury, 2006 : p3). Christian Plantin (2002) affirme que dans ce cas, « l'autorité citée fonctionne en appui du discours tenu par un locuteur L1 pour légitimer vis-à-vis de son interlocuteur L2, un dire ou une façon de faire en les référant à une source tenue pour légitimant. » (Plantin, 2006 : p5). Ainsi, recourir au discours d'un locuteur autre, investi d'une certaine autorité de par son statut ou son expertise, contribue à contaminer de manière positive le discours du locuteur qui l'intègre. J.-B. Grize parle à cet égard d'« effet parapluie », quand « par modestie ou par stratégie, le locuteur estime bon de se réfugier derrière quelqu'un de plus crédible que lui » (2004 : p39). Les politiciens ivoiriens à savoir Alassane Ouattara, Laurent Gbagbo, Henri Konan Bédié, se réfugient constamment derrière le nom ou les propos de Félix Houphouët Boigny pour se donner une crédibilité devant l'électorat ivoirien

En fait, citer des personnages historiques aussi célèbres que le président Félix Houphouët Boigny constitue ce qu'il est courant d'appeler un argument d'autorité. Il s'agit, en effet, de références socio-politico humaniste idéologique et culturelle partagées qui se comportent, chez cette personnalité politique ivoirienne, comme des éléments fédérateurs pour la majorité des ivoiriens conférant ainsi de la légitimité au propos des différents locuteurs ivoiriens ou politiciens ivoiriens.

Conclusion générale

Au terme de cette analyse du discours, il convient de retenir que l'étude a porté sur la citation dans son rôle de valorisation du discours citant. Le travail a permis de cerner différentes formes de la citation. Il apparaît que la citation ne se limite pas aux simples discours référencés. La citation s'appréhende aussi à travers toutes les formes de discours rapportés, les noms de personnes illustres et les faits marquants. La citation dans le discours citant lui confère des qualités argumentatives et persuasives. Les locuteurs en les intégrant dans leur discours se donnent de la valeur et de la crédibilité. Par ailleurs, l'étude a permis d'identifier certains usages de la citation.

Référence Bibliographiques

ANOH Joseph Adjé (2011), *Jeu et enjeux du discours rapporté dans l'œuvre romanesque d'Ahmadou Kourouma*, Thèse de doctorat d'état, université de Bouaké.

ANOH Joseph, (2011), « le discours rapporté comme procédé de contextualisation et de recyclage des dires d'autrui », in *Annales de l'Université de Lomé*, série Lettres et Sciences Humaines, Tome XXXI-1 juin 2011, ISSN 1016-9202, p 97-102 (Togo).

ROSIER Laurence (2008), *Le discours rapporté en français*, Paris, ophrys.

AUTHIER-REVUZ Jacqueline (2001) « Le Discours rapporté » in *Une Langue : le français*, sous la dir. de R. Thomassone, p. 192-201, Hachette, coll. Grands Repères culturels.

AMOSSY, Ruth. (2000). *L'argumentation dans le discours : discours politique, littérature d'idées, fiction*. Paris : Nathan, Her.

Aristote. (1933). *Métaphysique* (traduction et notes de J. Tricot). Paris : J. Vrin.

BENVENISTE, Émile. (1974). *Problèmes de linguistique générale. II*. Paris : Gallimard.

BERQUE Jacques. (2002). *Le Coran : Essai de traduction*. Paris : Albin Michel.

BRETON Philippe. (2001). *L'argumentation dans la communication*. Paris : Éditions La Découverte.

COULIBALY Nanourougbo (2020) « L'altérité comme ressource argumentative dans le discours de conquête du pouvoir de Laurent Gbagbo, en 2010 » in *le discours de conquête du pouvoir en contexte africain*, Revue Sladi, N°002, pp21-36.

DOURY Marianne. & LARGIER, Céline (2006), « L'argument d'autorité dans une discussion en ligne : manifestations discursives et régime d'acceptabilité », in *Actes 2e Journées d'études internationales sur « L'argumentation et la rhétorique dans le domaine arabe*, Tunis, 24-25 novembre 2006.

HAMBLIN Charles Léonard. (1970). *Fallacies*. London: Methuen.

PERELMAN Chaim. & OLBERCHTS-TYTECA, Lucie. (1992). *Traité de l'argumentation : la nouvelle rhétorique*. Bruxelles : Editions de l'Université de Bruxelles.

PLANTIN Christian. (2006), *Autorité montrée, autorité citée* [en ligne] réf. du 11 septembre 2016.